

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

DEUXIÈME COMMISSION  
42e séance  
tenue le  
mercredi 22 novembre 1989  
à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 42e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

puis : M. PAYTON (Nouvelle-Zélande)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- d) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite)
- h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.42  
20 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)  
(A/C.2/44/L.23/Rev.1, L.25 et L.34)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

d) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTE`GRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite)  
(A/C.2/44/L.45)

h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/C.2/44/L.24/Rev.2)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE  
CATASTROPHE (suite)

a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite) (A/C.2/44/L.27)

1. M. TAHSIN (Afghanistan) dit que, si sa délégation avait été présente à la  
41e séance, elle aurait voté en faveur des projets de résolution  
A/C.2/44/L.23/Rev.1, L.25, L.27, L.34, L.35/Rev.1 et L.45.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)  
(A/44/3, 361, 376, 401, 409 et Corr.1, 477, 551, 646 et 689)

a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE  
DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite) (A/44/324 et Add.1 à 5)

b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (E/1989/32, A/44/389)

c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite) (E/1989/32)

d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)  
(DP/1989/46 et Add.1 à 3, E/1989/32)

e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite) (E/1989/32)

2. M. LUCAS (Guyana) fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de  
la Malaisie au nom du Groupe des 77 et dit que les examens intégrés par pays  
réalisés dans le cadre de l'examen d'ensemble des orientations des activités  
opérationnelles devraient renforcer l'efficacité du système de développement des  
Nations Unies et le rendre plus sensible aux réalités contemporaines.

3. Si, selon certains indices, il n'est pas impossible que les pays en  
développement connaissent une croissance économique, cela ne signifie pas pour  
autant que l'aide au développement émanant de l'ONU leur soit moins nécessaire.  
L'évolution rapide de l'économie mondiale, surtout dans les domaines de la science  
et de la technique, a engendré de nouveaux défis qui doivent être relevés et de

(M. Lucas, Guyana)

nouvelles possibilités qui doivent être exploitées. Il importe donc de déterminer quels sont les instruments qui permettraient de donner à l'aide extérieure au développement la plus grande efficacité possible. Après de longs débats sur cette question, il apparaît clairement qu'il n'est peut-être pas possible d'appliquer dans tous les cas la programmation conjointe, étant donné la diversité des situations nationales. Les pays devraient donc avoir une certaine latitude dans le choix de l'approche de programmation la mieux appropriée à leur situation. En tout état de cause, les activités de programme doivent être conformes aux plans, priorités et objectifs de développement national.

4. La question du financement central a également été longuement débattue. C'est surtout l'existence des fonds d'affectation spéciale qui a été critiquée comme gênant la réalisation des objectifs de développement des gouvernements. Les fonds d'affectation spéciale étant créés par les donateurs, c'est aux donateurs et à eux seuls qu'il revient de décider si ces fonds doivent être maintenus ou éliminés. Toutefois, si les arrangements actuels en matière de financement sont modifiés, les bénéficiaires des fonds d'affectation spéciale voudront avoir l'assurance qu'ils recevront des ressources comparables en vertu des nouveaux arrangements.

5. La nécessité d'harmoniser et de simplifier les règles et procédures mérite également d'être examinée et il convient de prendre immédiatement des mesures pour appliquer les recommandations faites par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale en ce sens. Bien que le système des coordonnateurs résidents ait également fait l'objet de nombreux débats, la délégation guyanienne estime que la valeur et l'utilité de ce système ont été prouvées. Elle appuie sans réserve la notion d'exécution par les gouvernements en raison de l'effet de cette modalité sur l'efficacité de l'exécution de l'aide technique et le renforcement des capacités nationales en tant que préalable à une croissance autonome. De plus, la qualité de l'aide au développement dépend de la mesure dans laquelle elle peut stimuler les ressources nationales. Institutions et individus devraient participer aux côtés des gouvernements à l'exécution des projets, les gouvernements se réservant le rôle de coordonnateur. Cependant, si l'on veut élargir l'exécution par les gouvernements, il faut éliminer les obstacles à une telle expansion.

6. M. FERNANDEZ (Libéria) dit que si l'on examine objectivement l'action menée dans les 30 dernières années en matière de coopération technique multilatérale, on constate que, malgré les apparences, peu de chose a été accompli. Au cours des débats sur le rôle futur du PNUD, la délégation libérienne a noté avec satisfaction que la communauté internationale est disposée à entendre les arguments des pays en développement sur les mesures qu'il convient de prendre pour modifier cette situation.

7. Les examens intégrés par pays constituent l'aspect le plus important du rapport du Directeur général sur l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles. Ils font clairement ressortir la ferme conviction des pays en développement que le système des Nations Unies n'a rien perdu de sa crédibilité et les grands espoirs qui en résultent. Les pays en développement estiment aussi que

(M. Fernandez, Libéria)

si tous les membres de la société ont un rôle à jouer dans le processus de développement, cela ne doit pas minimiser la responsabilité qu'ont les gouvernements d'assurer un développement planifié et efficace ainsi que de garantir le bien-être social et l'équité.

8. L'exercice de programmation par pays du PNUD constitue un cadre de référence valable lorsqu'il est conforme aux plans ou stratégies nationaux de développement et lorsque l'exécution nationale est d'une importance vitale pour la mise sur pied des capacités nationales et l'autosuffisance. Cependant, pour que cela réussisse, l'ONU doit décentraliser en mettant l'accent sur le recrutement de personnel à l'échelon des pays et faire participer davantage les bénéficiaires aux activités de développement que ce n'est actuellement le cas. La coordination est d'une importance vitale pour l'exécution nationale, et c'est pourquoi de nombreux gouvernements souhaitent avoir plus de latitude dans le recrutement du personnel affecté aux projets. Enfin, l'ONU doit simplifier et harmoniser ses règles et procédures.

9. Au terme d'une étude de la question du financement central, on est parvenu à la conclusion que faire du PNUD l'institution centrale de financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies n'est pas une solution viable. La délégation libérienne estime cependant que le PNUD devrait conserver ce rôle si le financement central permet aux gouvernements d'exercer un plus grand contrôle. Toutefois, le financement central ne peut être efficace sans ressources adéquates et M. Fernandez espère que des fonds suffisants seront disponibles au cours du cinquième cycle de programmation du PNUD. Il faut féliciter les pays nordiques et autres qui ont réussi à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide au développement conformément à l'objectif fixé.

10. La nécessité de rémunérer et de stimuler convenablement le personnel suscite certaines préoccupations. Le Comité de la planification du développement a noté que l'extrême détérioration de la situation à cet égard compromet l'amélioration de la capacité de gestion et de mise en place des politiques. Le représentant du Libéria propose donc que le Directeur général entreprenne une étude de la rémunération et des incitations comme moyen de stimuler le développement.

11. Depuis l'adoption du Consensus de 1970, les pays en développement ont fixé leurs propres priorités, qui devraient constituer d'importantes directives pour les activités opérationnelles futures de l'ONU, compte tenu surtout de l'évolution récente, notamment de l'intégration économique aux niveaux régional et sous-régional. M. Fernandez se félicite à cet égard que la communauté internationale ait entériné le Cadre africain de références pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques.

12. La relation entre les institutions financières de Bretton Woods et le reste du système des Nations Unies devrait être une relation d'association constructive qui favoriserait une approche harmonisée du développement dans les pays en développement. La délégation libérienne a hâte de voir adopter une résolution sur

(M. Fernandez, Libéria)

les activités opérationnelles qui préciserait clairement ce que l'on doit attendre du système des Nations Unies et appuierait pleinement la réalisation de cet objectif. Il faudrait aussi renforcer le rôle du Directeur général pour qu'il puisse s'assurer du respect de cette résolution.

13. M. ROFFI (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que les nombreuses recommandations portant sur la coopération technique qui figurent dans le rapport du Directeur général sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement devraient être soigneusement examinées par les Etats Membres et les organismes du système. Il faut espérer que l'examen des orientations aidera le système à atteindre d'une manière plus efficace les objectifs de développement pour les années 90 et complétera des actions telles que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la mise au point d'une nouvelle stratégie internationale du développement. L'accent mis dans ce rapport sur le renforcement des capacités nationales, la promotion de la multidisciplinarité, la nécessité de rendre le système plus cohérent et d'assurer une augmentation continue et prévisible des ressources sont conformes au modeste programme de coopération technique exécuté par la CNUCED.

14. L'évolution rapide de l'économie internationale exige que l'on appuie de manière continue les pays en développement afin qu'ils puissent s'ajuster aux nouvelles possibilités économiques et commerciales et les exploiter. La communauté internationale devrait réduire les écarts qui se creusent entre les pays en matière de croissance et de développement et aider les pays en développement à formuler des politiques commerciales pertinentes. Il faudrait aussi permettre aux pays en développement de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales telles que les Négociations d'Uruguay et les négociations entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre de la Convention de Lomé. La CNUCED s'efforce d'aider les pays en développement dans tous ces domaines.

15. Il va de soi cependant que ces objectifs de développement ne peuvent être remplis si les capacités nationales et collectives qu'ont les pays en développement d'assurer un développement soutenu et durable ne sont pas renforcées et que l'on ne peut garantir une gestion appropriée de l'interdépendance sans modifier la perception des problèmes et sans tenir compte de cette modification dans les nouvelles méthodes de mise en place des politiques élaborées à l'aide de programmes de coopération technique soigneusement conçus.

16. La coopération technique est un aspect subsidiaire, mais essentiel, du mandat de la CNUCED et reflète l'approche proposée dans le rapport du Directeur général, qui consiste à rendre les fonctions de recherche et d'analyse des organismes des Nations Unies conformes à l'appui qu'ils apportent aux activités opérationnelles. La récente réorganisation du secrétariat de la CNUCED a été conçue en partie de façon à renforcer la capacité de la Conférence en matière de coopération technique. La CNUCED cherche à mettre ses connaissances, ses compétences

(M. Roffi)

techniques et ses données à la disposition des pays en développement qui en font la demande, pour qu'ils les utilisent afin d'édifier leurs capacités nationales et collectives. Ces initiatives commencent à porter leurs fruits, en raison surtout du fait que le programme de coopération technique de la CNUCED s'est accru de plus de 50 % au cours de l'année écoulée. Et pourtant, ce programme, combiné aux activités du Centre du commerce international, ne représente toujours qu'une faible partie des ressources de l'ONU allouées au secteur commercial.

17. La CNUCED travaille en collaboration étroite avec le PNUD pour assurer une coopération technique et coopère davantage également avec les donateurs bilatéraux d'une façon qui respecte néanmoins le rôle de financement central dévolu au PNUD, que la CNUCED a toujours appuyé. La CNUCED cherche à développer de meilleures relations avec les coordonnateurs résidents, qui agissent également en son nom pour ce qui est des questions relatives à la coopération technique. Les recommandations concernant la coopération interinstitutions qui figurent dans le rapport du Directeur général seront utiles à cet égard.

18. M. ASRAT (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que l'exercice d'examen triennal des orientations pourrait être amélioré grâce à des consultations interorganisations continues et approfondies, surtout en ce qui concerne les stratégies d'exécution. Cependant, le rapport dont est saisie la Commission est peut-être le document de ce type le plus élaboré jamais établi, et il présente un tableau encourageant pour l'avenir. M. Asrat se félicite en particulier des conclusions et recommandations relatives au rôle et aux fonctions des coordonnateurs résidents ainsi qu'à la recherche d'un meilleur cadre de programmation. Les recommandations du Directeur général présentent une récapitulation brillante de l'action d'envergure engagée en vue d'élaborer des politiques et mesures cohésives qui feront sans aucun doute tomber les obstacles qui entravent depuis longtemps le travail d'équipe à l'Organisation des Nations Unies. Pour sa part, le Directeur général de l'Unesco a exprimé son appui sans réserve à l'action menée en faveur de l'amélioration du travail d'équipe et d'une plus grande harmonie au niveau des pays et accueilli favorablement ces recommandations, dont l'Unesco applique déjà un grand nombre.

19. Il est déclaré dans l'introduction au rapport sur les examens intégrés par pays (A/44/324/Add.2, annexe, par. 5) que les institutions spécialisées n'ont pas été créées en vue des activités opérationnelles. Et pourtant, une analyse approfondie de la situation révèle que les organismes des Nations Unies ont eu dès le départ et expressément pour mandat d'appuyer et d'encourager la coopération en matière de développement multilatéral. Cette coopération est devenue l'un des traits principaux des activités de l'Unesco en 1949.

20. L'Unesco convient que l'exécution par les gouvernements est la modalité de coopération technique la plus appropriée, puisque le but ultime d'une telle coopération doit être l'autosuffisance. L'exécution par les gouvernements et l'appui des institutions spécialisées sont des mécanismes complémentaires; l'appui technique et professionnel devrait venir principalement des institutions, pas seulement des sources de financement extérieur, et il devrait avoir pour principal objectif d'accélérer la mise en place des capacités nationales.

(M. Asrat)

21. M. Asrat souscrit entièrement à l'idée avancée par les chefs de secrétariat des différentes institutions spécialisées et par le Directeur général selon laquelle une action commune devrait être entreprise dès qu'un consensus aura été atteint sur les éléments de la stratégie du développement pour les années 90. Les progrès réalisés par l'OMS, le PNUD et l'UNICEF dans la campagne de vaccination universelle montrent les effets positifs que peut avoir un consensus interinstitutions sur les objectifs et stratégies de développement. Il faut espérer que l'alliance forgée entre l'Unesco et d'autres institutions en ce qui concerne la prochaine Conférence mondiale sur l'éducation pour tous se révélera tout aussi positive.

22. M. TRAORE (Mali) dit que les suggestions figurant dans le document A/44/324/Add.3 attestent les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour accroître les capacités nationales des pays bénéficiaires grâce à une utilisation accrue des ressources humaines, à l'harmonisation des cycles de programmation avec le processus de planification des pays et à l'amélioration de la coordination entre les organismes s'occupant d'activités opérationnelles de développement.

23. Pour que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies reflètent pleinement les préoccupations de l'ensemble de la communauté internationale, il est indispensable que tous les fonds, organisations, programmes et organes techniques se réfèrent à un ensemble commun de principes directeurs et de règles opérationnelles. Les NATCAP et les tables rondes de donateurs s'adressent à tous ceux qui participent au développement des pays en développement aux niveaux international, multilatéral, bilatéral et non gouvernemental.

24. Au cours des deux dernières décennies, de graves perturbations économiques, monétaires et financières à l'échelle mondiale ont sérieusement compromis les espoirs des pays en développement de jamais pouvoir atteindre leurs objectifs économiques et sociaux. La situation générale est telle que la communauté internationale a plus que jamais besoin d'une stratégie mondiale et concertée pour réduire l'écart qui se creuse entre pays développés et pays sous-développés.

25. La délégation malienne, comme de nombreuses autres, souhaite que le poste du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale soit renforcé en tant que principale structure de coordination de l'ensemble du système des Nations Unies. Le renforcement du Conseil économique et social par un organe exécutif ayant le Directeur général comme directeur exécutif pourrait inciter le Conseil d'administration du PNUD et d'autres organes directeurs du système à poursuivre une approche plus intégrée qui corresponde mieux aux besoins des pays bénéficiaires.

26. A cet égard, la délégation malienne approuve le système des coordonnateurs résidents et espère que l'atelier qui doit avoir lieu à Ouagadougou en février 1990 associera à ses travaux des institutions comme la Banque mondiale, le FMI, l'ONUDI, l'Unesco et le FIDA. Cette dernière institution doit être renforcée au moment où

(M. Traoré, Mali)

les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique au sud du Sahara, ont le plus grand besoin de ressources importantes pour inverser les tendances négatives des marchés des produits de base agricoles par la substitution de cultures vivrières et par une diversification des cultures s'accompagnant de l'établissement d'entreprises agro-industrielles. La délégation malienne se félicite de la quatrième reconstitution des ressources du FIDA à un niveau satisfaisant, et demande qu'il soit procédé à une étude approfondie des liens entre le Fonds, la FAO et le PAM pour faire en sorte que l'attention reste axée sur l'agriculture de même que sur les questions relatives à l'environnement.

27. Dans les pays où les enchaînements économiques sont profondément perturbés et où des programmes d'ajustement accompagnés de réformes économiques importantes sont en cours, la coordination permettrait de canaliser l'aide provenant de sources diverses en un programme cohérent, orienté essentiellement vers le soutien des efforts nationaux. Cela est important car, malgré le mécanisme perfectionné de coordination mis au point sous la direction du PNUD au cours de la dernière décennie, avec des opérations de NATCAP pour évaluer les besoins des pays bénéficiaires et des tables rondes de donateurs pour mobiliser l'aide de la communauté internationale, les objectifs poursuivis sont sans cesse fragmentés parce que les ressources destinées à financer les projets adoptés sont elles-mêmes fragmentées et dispensées au compte-gouttes. De surcroît, une fois arrivés à la fin de leur propre processus de programmation, les pays doivent s'adapter aux directives des organisations et institutions spécialisées avant de s'engager dans de longues négociations financières et techniques, si bien que les projets s'échelonnent souvent sur plusieurs cycles de planification nationale durant la recherche de sources de financement et d'appui technique. Dans l'intervalle, leurs coûts augmentent sous l'effet de l'inflation et des variations sur les marchés internationaux, de nouvelles priorités surgissent et, en fin de compte, tous les travaux de formulation des projets et de coordination au niveau national se trouvent annihilés. Il ne sert à rien de renforcer les fonctions de coordination du PNUD si les ressources indispensables au financement du développement continuent de faire défaut.

28. En fait, à l'aube de la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, il est clair que les années 80 ont été la décennie perdue du développement, caractérisée par le transfert massif de ressources des pays en développement vers les pays développés et les institutions monétaires et financières internationales.

29. Tout en se félicitant des initiatives prises pour améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de développement menées par les organismes des Nations Unies, la délégation malienne est convaincue que ces efforts ne suffisent pas en eux-mêmes et qu'il faudrait qu'ils s'accompagnent d'un véritable "new deal" en faveur des pays en développement. Ces derniers ne peuvent d'eux-mêmes reproduire les révolutions agricole et industrielle, ni chercher à éviter la marginalisation croissante que leur impose le système des Nations Unies en s'isolant par rapport à ce système et en suivant une politique d'autosuffisance complète. Pour promouvoir le développement autonome de ces pays et la constitution



(M. Traoré, Mali)

de réseaux de coopération technique mieux adaptés et moins coûteux, le rôle de catalyseur du système des Nations Unies est aussi important que son rôle de coordonnateur. L'assistance technique et les activités opérationnelles de développement ne seront vraiment efficaces que si l'on transforme de manière radicale la coopération en faveur du développement en dotant les programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux de ressources suffisantes pour financer des investissements rentables.

30. La délégation malienne espère que les analyses, suggestions et recommandations présentées par le Directeur général dans le document A/44/324/Add.3 seront adoptées comme base des études à effectuer et des décisions à prendre en vue de revitaliser et de coordonner l'aide au développement fournie par le système des Nations Unies. L'Assemblée générale devrait charger le Conseil économique et social de suivre chaque année les progrès réalisés dans cette voie et de lui faire rapport à ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions sur l'amélioration des méthodes et des procédures, les relations interinstitutions, la rationalisation des structures au niveau des pays et le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents. Dans l'immédiat, il faudrait adopter une décision citant tous les programmes, fonds et institutions du système et recommandant aux instances intergouvernementales de prendre les mesures institutionnelles et administratives requises pour renforcer la coordination.

31. M. DEVOLDER (Belgique) dit que les objectifs fondamentaux des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies consistent à promouvoir le développement économique et social et l'autosuffisance des pays en développement pour leur permettre, grâce à la création ou au renforcement de leurs capacités et structures institutionnelles, de se charger eux-mêmes de la conception, de la réalisation et de la gestion de leur développement, en coordonnant toute l'aide qu'ils reçoivent de l'extérieur et en l'intégrant dans leurs programmes nationaux.

32. Pour la réalisation de ces objectifs, les principes du Consensus de 1970 restent valables. Le multilatéralisme, la neutralité, l'universalité et le caractère gratuit de l'assistance constituent autant d'avantages du système des Nations Unies dans la coopération en vue du développement. À ces avantages, il convient d'ajouter l'expérience acquise par les divers organismes du système et sa présence physique dans presque tous les pays en développement. Il faut tirer parti au maximum de l'expérience des institutions en coordonnant leurs apports dans la conception et l'exécution de programmes nationaux et en favorisant la participation des bureaux régionaux grâce à une plus grande décentralisation de la prise de décisions, pour que les activités opérationnelles répondent mieux aux besoins toujours plus diversifiés des pays en développement.

33. Il appartient aux gouvernements des pays en développement eux-mêmes de jouer le rôle principal dans la promotion du développement, en définissant les priorités et en élaborant des plans de développement économique et social, y compris leurs composantes d'assistance étrangère. Les activités opérationnelles doivent s'intégrer dans les politiques nationales de développement, de façon flexible et

(M. Devolder, Belgique)

adaptée aux situations locales. La modalité de l'exécution nationale doit devenir la règle, mais cela ne sera possible que grâce à un transfert progressif de responsabilités et de compétences tenant compte de la situation individuelle de chaque pays. Pour faciliter ce transfert, le système des Nations Unies devra également simplifier et harmoniser ses règles et procédures concernant aussi bien la conception que l'exécution des programmes et projets.

34. D'autres méthodes peuvent être appliquées pour promouvoir les capacités nationales, par exemple l'utilisation accrue d'experts nationaux, la promotion des achats dans les pays en développement et la coopération technique entre pays en développement (CTPD). En ce qui concerne cette dernière modalité, l'Organisation des Nations Unies et les pays donateurs peuvent créer un cadre propice et diffuser des informations sur les possibilités concrètes, mais seule la volonté politique des pays en développement et la capacité de leurs institutions permettra, en fin de compte, d'assurer le succès de la CTPD.

35. Il faudrait axer les activités opérationnelles du système des Nations Unies sur quelques domaines qui deviendront de plus en plus importants à l'avenir et adopter des approches thématiques mettant en évidence la dimension multisectorielle de certains problèmes du développement. On peut citer à titre d'exemple la mise en valeur des ressources humaines. Un vrai développement ne se résume pas à la croissance économique : il doit aussi créer les conditions d'un épanouissement complet de l'être humain dans un monde ouvert, écologiquement sain et culturellement diversifié. La délégation belge se félicite donc de l'intention du PNUD de mettre l'accent sur la dimension humaine du développement. Une juste place devra être accordée à des préoccupations spécifiques telles que l'accès universel à l'éducation, l'impact des tendances démographiques, la participation de toutes les couches de la population, la promotion des femmes, l'équilibre écologique et le rôle des organisations non gouvernementales ainsi que des petites et moyennes entreprises.

36. En ce qui concerne les aspects administratifs et financiers des activités opérationnelles, M. Devolder observe que le PNUD n'exerce plus vraiment sa fonction d'organe central de financement. Les effets négatifs de l'érosion du financement central doivent être corrigés, essentiellement par le renforcement de la coordination et de l'harmonisation entre tous les éléments du système à tous les niveaux, et en particulier au niveau des pays. La délégation belge appuie les propositions du Directeur général tendant à promouvoir l'esprit d'équipe entre les organisations du système et réaffirme son appui à la fonction de coordonnateur résident, dont il faudrait renforcer le rôle de chef de file en lui donnant les moyens et l'autorité indispensables. Les recommandations du CAC à cet égard méritent une attention particulière.

37. Le niveau des ressources financières allouées aux activités opérationnelles est fondamental. Il faut accroître les ressources si l'on veut que le système continue à s'acquitter de ses tâches multiples et à répondre pleinement aux besoins toujours croissants des pays en développement. Il convient toutefois d'adopter une

(M. Devolder, Belgique)

attitude réaliste. La croissance des budgets d'aide au développement n'est pas sans limites, et la part accordée au secteur multilatéral ne peut s'accroître indéfiniment.

38. La Belgique s'efforce d'atteindre l'objectif des 0,7 % du produit national brut et espère que cet objectif pourra être réalisé au cours des premières années de la prochaine décennie. Elle n'a pas encore pris de décisions finales quant à la part qui reviendra au secteur multilatéral, mais le Gouvernement belge a déjà augmenté ou repris ses contributions volontaires à l'UNICEF, au FNUAP et au Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles. En ce qui concerne la répartition des ressources destinées aux activités opérationnelles, le souci principal devrait être de renforcer les programmes au bénéfice des pauvres dans tous les pays en développement. En même temps, il faudrait s'efforcer de réserver une partie importante des ressources pour des programmes mondiaux, interrégionaux et régionaux, afin de permettre au PNUD de poursuivre des approches thématiques qui ne sont pas nécessairement ou suffisamment prises en compte par le seul moyen de la programmation par pays.

39. M. MAJOUR (Pays-Bas) dit que, bien que de nombreux organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance technique aient une longue expérience dans leurs domaines de compétence respectifs et aient mis au point leurs propres mécanismes en matière de délibération et de prise des décisions, le système des Nations Unies doit offrir aux pays en développement un ensemble plus cohérent de mesures d'appui, et pas seulement une accumulation de projets et programmes distincts. Cela exigera une action coordonnée et intégrée de la part des organismes du système, et l'Assemblée générale devrait adopter une résolution concrète établissant des principes directeurs clairement définis pour cette action.

40. C'est en fonction des besoins des pays en développement qu'il faudrait déterminer l'orientation des activités opérationnelles, dont le rôle consiste essentiellement à aider les gouvernements, sur leur demande, à définir leurs objectifs de fond concernant le développement et à concevoir et exécuter des programmes et projets appropriés. En vue d'assurer l'effet maximal, l'appui fourni par le système des Nations Unies à un pays bénéficiaire devrait être adapté aux besoins particuliers de ce pays; cela n'est possible que grâce à une approche décentralisée. La diversité croissante entre les groupes de pays a creusé encore davantage l'écart entre les pays les plus pauvres et le reste des pays en développement, et l'Organisation des Nations Unies doit allouer les ressources restreintes disponibles pour les activités opérationnelles aux pays qui ont le plus besoin d'un appui technique en vue de les aider à rattraper le reste de l'économie mondiale. Toute stratégie adoptée sur le plan international pour les années 90 devrait accorder l'attention voulue au rôle que les activités opérationnelles du système des Nations Unies devraient jouer dans le processus de développement. Ces stratégies ne devraient pas contenir de directives détaillées pour les activités opérationnelles, mais pourraient donner des indications générales aux fonds des Nations Unies sur ce que devrait être les principales orientations de leurs activités.

(M. Majoor, Pays-Bas)

41. La notion de financement central n'a pas atteint son objectif, à savoir servir d'instrument de coordination au niveau des pays, et il faut chercher d'autres moyens d'assurer une meilleure coordination. Il est probable que la création de fonds supplémentaires d'affectation ponctuelle ne conduirait pas à la mobilisation de ressources plus importantes par l'intermédiaire du système des Nations Unies, mais plutôt à une redistribution des fonds. Les ressources mises à la disposition du système n'augmenteront que si l'on constate que celles dont il dispose actuellement sont utilisées de façon efficace. A cet égard, il serait utile de souligner l'avantage comparatif des activités opérationnelles du système et d'axer ces activités sur un nombre limité de priorités.

42. La programmation d'activités opérationnelles au niveau des pays ne sera efficace que si les fonds opérationnels décentralisent leur processus de prise de décisions. Comme l'aide doit être plus étroitement adaptée aux objectifs de développement des pays bénéficiaires eux-mêmes, il est essentiel d'opérer une décentralisation des responsabilités du Siège au profit des services locaux. Dans une organisation mondiale dotée de procédures centralisées de prise de décisions, il est impossible d'assurer la diversification et la souplesse nécessaires pour s'adapter aux caractéristiques des pays. Une approche décentralisée aurait également des effets positifs sur la capacité du système des Nations Unies de coordonner ses activités. Chaque organisme du système des Nations Unies devrait décider, au niveau de son propre organe directeur, de la façon de décentraliser ses opérations, et l'Assemblée générale devrait donner un message politique clair en vue de faciliter ce processus.

43. Les Pays-Bas appuient pleinement la recommandation du Directeur général tendant à ce que la position du coordonnateur résident soit renforcée. Avec un minimum de bonne volonté, quelques ressources financières, du personnel supplémentaire et, surtout, l'appui évident et sans équivoque du gouvernement concerné, le rôle pivot du coordonnateur résident pourrait être considérablement amélioré. Cela exigerait également la coopération des divers organes des Nations Unies ayant des activités dans un pays bénéficiaire donné.

44. La déclaration commune des objectifs du Système des Nations Unies concernant un pays donné qu'il a été proposé d'élaborer pourrait fournir un cadre utile aux activités de tous les organes des Nations Unies dans un pays bénéficiaire. Il faudrait examiner soigneusement le contenu de ces déclarations communes et la méthodologie à utiliser pour leur établissement, et la délégation néerlandaise encourage le Directeur général à développer davantage ce concept, en tenant compte des connaissances et de l'expérience que d'autres organisations telles que la Banque mondiale ont acquises à cet égard.

45. La lourde charge de travail imposée aux pays bénéficiaires par une multitude de projets distincts monopolise de façon inacceptable les maigres ressources humaines dans ces pays. Si l'aide du PNUD était axée davantage sur les programmes, la cohérence de l'aide s'en trouverait renforcée et le fardeau bureaucratique allégé. L'harmonisation et la simplification des procédures financières et administratives et des procédures de programmation des divers organes

(M. Majoor, Pays-Bas)

contribueraient aussi à accroître l'efficacité de l'appui du système des Nations Unies dans son ensemble et le Directeur général devrait poursuivre ses efforts dans ce but.

46. Les Pays-Bas partagent entièrement l'avis du Directeur général selon lequel l'organisation des activités opérationnelles au niveau des pays ne pourra être améliorée que si les projets sont exécutés par les pays eux-mêmes. Il s'agit essentiellement d'un processus d'apprentissage par la pratique. Toutefois, dans certains cas, les effets positifs de cette modalité d'exécution sur le renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires justifient qu'on le mette en place avec soin. On ne pourra recourir davantage à cette modalité que si les pays améliorent leurs procédures en matière de responsabilités. Néanmoins, la délégation néerlandaise appuie la proposition du Directeur général tendant à adopter, sur une base pilote, des procédures permettant un recours accru à la modalité de l'exécution des projets par les pays eux-mêmes dans un certain nombre de pays bénéficiaires.

47. Comme la Commission ne sera pas en mesure de prendre de décision sur toutes les recommandations du Directeur général, le débat devrait être axé sur les recommandations relatives à des mesures immédiates, telles que celles qui concernent le renforcement de la position du coordonnateur résident, la décentralisation et les déclarations communes des objectifs du système des Nations Unies concernant un pays donné.

48. Il y aura 6 milliards d'habitants sur la planète en 1998 et, d'ici à 2025, il devrait y en avoir 8,5 milliards. Au cours des 10 prochaines années, la population des pays en développement augmentera de 94 %. Ces chiffres montrent qu'il est absolument nécessaire d'agir de façon concertée. Lors d'une conférence organisée du 6 au 9 novembre 1989, pour célébrer le vingtième anniversaire du FNUAP, les représentants d'environ 80 pays ont examiné les possibilités d'une telle action et ont adopté la Déclaration d'Amsterdam sur une vie meilleure pour les générations futures. Cette déclaration contient un certain nombre de recommandations concrètes, et les Pays-Bas espèrent que des mesures seront prises pour y donner suite dans un proche avenir.

49. M. Payton (Nouvelle-Zélande) prend la présidence.

50. M. MALAPA (Vanuatu), parlant au nom des Etats du Forum du Pacifique Sud qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies (Australie, Fidji, Iles Salomon Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu), dit que les pays en développement de la région du Pacifique Sud, outre de souffrir de nombre des problèmes communs aux pays en développement, ont des besoins spéciaux qui leur sont particuliers. Ce sont, pour la plupart, de petits archipels, peu peuplés, ce qui explique l'absence d'économie d'échelle, sans que les besoins en développement soient réduits pour autant. Ces pays, essentiellement agricoles, sont tributaires de l'exportation de produits primaires et semi-finis. Nombre d'entre eux souffrent d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et de la faiblesse de l'épargne intérieure et ont besoin d'aide au développement et d'assistance technique.

(M. Malapa, Vanuatu)

51. De par leur situation géographique, de nombreux pays de la région sont exposés aux catastrophes naturelles, qui ont gravement porté atteinte à leurs efforts de développement ces dernières années. Ainsi, en 1986, les Iles Salomon ont été dévastées par le cyclone Namu et en février 1987 c'était au tour de Vanuatu d'essuyer les destructions du cyclone Uma. Dans chaque cas, la réaction de la communauté internationale a été rapide et extrêmement appréciée.

52. La contribution du système des Nations Unies pour le développement est vitale pour le succès des efforts que déploient les pays en développement des îles du Pacifique Sud pour surmonter leurs handicaps. La coordination des efforts, la formulation de politiques et l'exécution de programmes dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement leur seraient extrêmement bénéfiques. De nombreux membres du Forum du Pacifique Sud ne disposant que de peu de personnel qualifié pour s'occuper de la planification et de l'exécution des programmes de développement, ils se trouvent désemparés face à la multitude des organismes et programmes des Nations Unies, fonds spéciaux et nouvelles initiatives de politique générale. Le système des Nations Unies pour le développement devrait par conséquent se conformer aux procédures de coordination établies dans les résolutions de l'Assemblée générale. Une plus grande harmonisation et une meilleure rationalisation des capacités du système des Nations Unies en matière d'activités opérationnelles de développement ne peuvent que profiter aux pays en développement.

53. En 1988, les îles Salomon, Samoa et Vanuatu ont participé à Genève à des tables rondes organisées par le PNUD, lesquelles se sont avérées extrêmement utiles pour ces pays. Le PNUD prépare des réunions similaires pour Fidji, les îles Cook et Samoa en 1990. Les tables rondes tenues à l'intention des pays du Pacifique Sud devraient avoir lieu dans la région afin de permettre à leurs partenaires de développement d'obtenir des informations de première main sur les problèmes à résoudre. La participation de nombreux organismes et institutions des Nations Unies à la table ronde de 1988 a permis de disposer d'une assistance cruciale et de conseils judicieux. Les activités de ces organes sont primordiales pour les efforts de développement de la région du Pacifique et les Etats Membres devraient fournir des ressources supplémentaires pour les intensifier.

54. M. BORCHARD (République fédérale d'Allemagne) souscrit sans réserve à l'opinion selon laquelle les pays bénéficiaires jouent un rôle déterminant pour ce qui est du développement ainsi que de l'orientation et des résultats de l'assistance extérieure. Il se joint aux orateurs qui l'ont précédé pour soutenir fermement la notion selon laquelle l'exécution des projets par les Etats devrait devenir la règle pour les organismes du système des Nations Unies.

55. La République fédérale d'Allemagne qui a toujours été parmi les principaux donateurs a pris des mesures pour réduire considérablement le fardeau de la dette des pays en développement. Elle déterminera sa future contribution au système multilatéral en fonction des avantages comparatifs du système dans tous les domaines d'activité et de son efficacité en matière d'appui au développement. A la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, la délégation de la RFA a appuyé les demandes tendant à ce qu'un pourcentage plus élevé des dons

(M. Borchard, Rép. féd. d'Allemagne)

soit réellement affecté aux bénéficiaires des pays en développement, grâce à une réduction des coûts intermédiaires. Il faudrait établir une comptabilité analytique des prix de revient pour faire apparaître les coûts techniques et administratifs des programmes et projets.

56. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne souscrit à la philosophie qui a présidé aux propositions de changements techniques et conceptuels dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies. L'objectif devrait être le suivant : combattre la pauvreté, concevoir des formules plus complètes d'assistance humanitaire et de programmes sociaux, en particulier pour les pays ou régions ayant des perspectives de croissance économique limitées, renforcer l'appui à la politique démographique, redéployer les ressources humaines du Siège de l'ONU afin que le personnel participe directement aux programmes et projets sur le terrain, renforcer les capacités des pays pour qu'ils soient plus autonomes, grâce à la décentralisation et à l'exécution de projets nationaux, adopter une optique multidisciplinaire et régionale compte tenu de l'interdépendance des problèmes de développement, concevoir des mesures pour faire face aux conséquences sociales des programmes d'ajustement et promouvoir la participation de tous les secteurs de la population au développement. Si les changements recommandés constituent un pas dans la bonne direction, il n'en demeure pas moins que le passé influera longtemps encore le présent et que des attitudes et pratiques traditionnelles coexisteront avec des notions et techniques nouvelles.

57. Dans la situation difficile qui prévaut actuellement, le programme de restructuration proposé du système des Nations Unies pourrait sembler excessivement ambitieux en ce sens qu'il requiert une plus grande collaboration des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et l'adoption d'approches intersectorielles adaptées aux régions et aux pays sous la conduite du coordonnateur résident. La complexité d'un tel programme nécessite que tous les intéressés fassent des travaux préparatoires plus poussés, pour que la notion d'équipe trouve son expression concrète. Les problèmes tiendront à la complexité des réformes, à la faiblesse des ressources humaines et aux délais d'exécution. Des doutes quant au fait de savoir si le programme proposé est adapté à la structure sectorielle du système ont été exprimés dans les examens intégrés par pays (A/44/324/Add.2). Compte tenu du scepticisme généralisé quant à la capacité du système de réaliser les réformes nécessaires, il importe de formuler un programme de restructuration plus réaliste.

58. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne estime que des comités opérationnels doivent être créés par les organes directeurs des institutions spécialisées concernées, qui devraient être animés d'un nouvel esprit de coopération au niveau de leur siège et à celui des pays et disposés à soumettre leur activité à un examen critique. Par ailleurs, il se félicite de l'idée de créer un comité intergouvernemental pour les activités opérationnelles de développement et invite le Directeur général à présenter une proposition plus détaillée sur ce point à la seconde session ordinaire du Conseil économique et social de 1990.

(M. Borchard, Rép. féd. d'Allemagne)

59. Les activités multisectorielles et pluridisciplinaires hautement prioritaires devraient être supervisées par un organe spécialisé ou régional des Nations Unies. La République fédérale d'Allemagne propose que les différents programmes de sécurité alimentaire soient fondus en une politique d'autosuffisance alimentaire, sous la coordination du PNUD.

60. D'une manière générale, le rôle de coordination du PNUD doit être plus clairement défini. Les organes directeurs des institutions devraient informer le Conseil économique et social des progrès réalisés et faire des recommandations fondées sur des propositions formulées par les sous-comités des activités opérationnelles qu'il est envisagé de créer. La capacité de coordination du bureau du Directeur général devrait également être renforcée, une équipe spéciale étant affectée au processus de réforme; il faudrait élaborer un programme de travail détaillé qui serait présenté aux organes compétents et au Comité du programme et de la coordination. Il faudrait étudier les possibilités de réaffecter des moyens existant dans d'autres départements du Secrétariat au bureau du Directeur général avant de lui allouer des ressources supplémentaires.

61. La décentralisation proposée et le renforcement de la collaboration avec les bénéficiaires de l'aide pèseront sur les ressources de certains bureaux sous-équipés : il faudrait par conséquent s'employer à renforcer le système des coordonnateurs résidents. Il faudrait examiner la proposition tendant à ce que le PNUD finance les postes de coordonnateur résident au titre de l'appui aux programmes au lieu de les imputer sur le budget administratif. La décentralisation serait facilitée si l'on affectait le Directeur général et d'autres fonctionnaires de haut niveau à des tours de service hors du Siège. Ces mesures renforceront le système des coordonnateurs résidents, si elles ne constituent pas un fardeau supplémentaire et ne retardent pas la fourniture des ressources humaines et financières nécessaires aux bureaux extérieurs.

62. Il est nécessaire et urgent de simplifier les règles et procédures, d'améliorer l'administration et, d'une manière générale, le fonctionnement du système des Nations Unies, ce qui permettra ultérieurement de revitaliser la programmation conjointe par pays, d'harmoniser les activités et programmes de l'Organisation avec ceux des pays bénéficiaires et d'intégrer les bureaux extérieurs aux centres de coopération en matière de développement.

63. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se félicite de la recommandation tendant à formuler des déclarations communes par pays des objectifs du système des Nations Unies et partage les vues d'autres délégations selon lesquelles il faudrait initialement introduire le système sur une base expérimentale, en préciser les objectifs et confier au pays bénéficiaire un rôle important dans son élaboration.

64. M. BHATTI (Pakistan) dit que la disponibilité de ressources sûres pour les activités opérationnelles et, plus particulièrement, leur accroissement futur en termes réels, restent une cause de grave préoccupation. Il faudrait redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de ressources pour le prochain cycle de programmation.



(M. Bhatti, Pakistan)

65. Bien que les principaux fonds et la communauté des donateurs aient reconnu la nécessité de respecter strictement les politiques et les priorités des pays bénéficiaires, on a tendance, au stade de l'exécution des programmes, à s'écarter de ce principe, les organismes de financement et les agents d'exécution appuyant les projets en fonction de leurs propres critères.

66. Le Pakistan estime qu'un certain nombre de mesures doivent être appliquées pour renforcer l'efficacité des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies en vue du développement économique des pays en développement. L'élaboration des projets nécessite une coordination plus étroite entre les gouvernements, l'ONU et les donateurs potentiels, et il faudrait s'efforcer, avec l'assistance du PNUD, de recenser et d'intéresser très tôt des donateurs potentiels. Les programmes et projets devraient être formulés et exécutés de manière à utiliser de façon optimale la main-d'oeuvre autochtone, dans l'objectif de ne plus être tributaire des experts étrangers. Pour améliorer les services fournis par les organismes des Nations Unies, il faudrait recruter les hauts fonctionnaires affectés aux projets de développement sur la base du critère des qualifications professionnelles, en tenant dûment compte de la sensibilité politique du pays hôte. Il faudrait renforcer le rôle des transferts de technologie dans la programmation multinationale et tirer davantage parti de la situation propice de la région de l'Asie et du Pacifique dans ces transferts. En outre, il est nécessaire que l'ONU accorde son appui en vue de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies par les groupes d'usagers et les établissements, y compris dans le secteur privé.

67. Bien que le pourcentage des fonds alloués consacré aux missions d'experts ait été réduit considérablement pendant le troisième cycle de programmation, une diminution accrue de ces dépenses s'impose. Il faudrait évaluer plus efficacement les programmes multinationaux, non seulement pour ce qui est de leur taux d'exécution et de leur répartition, mais aussi sur le plan de leurs résultats et de leur impact, afin d'éviter les doubles emplois.

68. Le Pakistan, notant qu'en 1987 les achats Sud-Sud n'ont représenté que le cinquième du total, souligne la nécessité d'acheter davantage de matériel dans les pays en développement. Ces derniers sont nettement plus en mesure de satisfaire leurs besoins mutuels et la question mérite qu'on lui accorde une plus grande attention.

69. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD a beaucoup contribué à la coopération Sud-Sud, notamment en appuyant l'opération de programmation organisée avec succès au Pakistan en septembre 1989, mais son rôle a besoin d'être renforcé et étendu aux activités de suivi et sa capacité d'assistance financière et technique accrue. La base financière du Groupe doit être renforcée pour lui permettre de disposer de crédits supplémentaires pour ces activités, sans épuiser les ressources au titre du chiffre indicatif de planification.

(M. Bhatti, Pakistan)

70. Pour utiliser au mieux des ressources limitées, il convient de renforcer le rôle du coordonnateur résident et de simplifier, décentraliser et harmoniser davantage les activités opérationnelles de développement.

71. Malgré ses graves contraintes budgétaires, le Pakistan a augmenté sa contribution aux programmes de développement lors de la récente Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, affirmant ainsi sa conviction que les activités opérationnelles jouent un rôle crucial dans la promotion de la coopération internationale au service du développement, compte particulièrement tenu de la diminution des flux de ressources des pays développés vers les pays en développement.

72. M. KING (Trinité-et-Tobago) dit que les préparatifs du cinquième cycle de programmation du PNUD devraient se fonder sur les principes de la neutralité, de l'universalité et du caractère non conditionnel des activités opérationnelles de développement, ainsi que sur le droit des pays en développement d'établir leurs propres priorités en matière de développement.

73. Le cinquième cycle de programmation, qui devrait viser à améliorer la situation des pauvres de tous les pays en développement, commencera après une décennie de stagnation due au bouleversement de la conjoncture économique internationale, pendant laquelle le nombre de chômeurs et de pauvres s'est accru spectaculairement dans de nombreux pays. Compte tenu de la contraction de l'activité économique dans ces pays, les propositions visant à réduire les ressources qui leur sont allouées doivent être examinées avec une grande attention.

74. Le revenu national de nombreux pays en développement ayant diminué, il leur est difficile de subir les conséquences de l'ajustement structurel et de diversifier leurs économies; dans certains cas, l'exécution de programmes d'ajustement structurel a amoindri encore davantage les capacités nationales de développement. C'est en vain que les pays auront déployé des efforts et qu'une assistance aura été dispensée aux fins du développement si l'on n'adopte pas d'urgence des mesures pour sauvegarder les institutions indispensables au développement à long terme. La mesure dans laquelle les programmes d'ajustement et les réformes en cours dans de nombreuses régions du Sud relanceront la croissance et le développement dépendra du renforcement de ces institutions.

75. Il appartient donc au système des Nations Unies de consolider les moyens existants afin d'éviter de nouvelles pertes et de renforcer les infrastructures pour appuyer les programmes d'ajustement structurel et de réforme et promouvoir le développement des pays en développement au cours de la prochaine décennie. Il faudrait formuler des stratégies pour déterminer des objectifs plus précis en matière de développement socio-économique.

76. Les incidences de l'assistance sous forme de dons dans le Sud pâtissent du faible niveau des achats auprès des pays en développement, ce qui signifie que les fonds sont recyclés dans les pays développés. Une augmentation du volume des

(M. King, Trinité-et-Tobago)

achats dans tous les pays en développement permettra d'accroître les avantages qu'ils tirent de l'assistance multilatérale sous forme de dons et par conséquent d'encourager l'autonomie dans les pays du Sud.

77. S'agissant de la CTPD, l'application du Plan d'action de Buenos Aires est entravée par le manque d'informations sur les capacités et les moyens techniques disponibles dans les pays en développement. Il est nécessaire de mettre en place un réseau d'information pour permettre d'accéder aux sources d'assistance technique dans les pays en développement.

78. La décentralisation des procédures relatives aux projets et l'harmonisation des procédures des donateurs et des bénéficiaires renforceront l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

79. C'est aux gouvernements des pays en développement qu'il incombe de coordonner les programmes d'assistance extérieure. Les projets et programmes du système des Nations Unies doivent compléter les politiques et stratégies élaborées dans les plans de développement nationaux et sectoriels. Il convient par conséquent d'examiner attentivement la proposition du Directeur général tendant à accroître les pouvoirs du coordonnateur résident des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 5.